

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-23

Objet : Cession d'une parcelle communale à l'UEM dans la ZAE Amphithéâtre.

Rapporteur: M. KRAUSENER

L'UEM dispose d'une centrale de chauffage urbain située avenue Louis le Débonnaire dans la ZAE Amphithéâtre.

Dans le cadre de la délégation de service public de production et de distribution de chauffage urbain dont elle est titulaire, et plus particulièrement dans le cadre de la densification du réseau de chauffage urbain, l'UEM souhaite aménager une extension de cette centrale, par la mise en place d'un équipement de production d'eau chaude installé dans un bâtiment similaire à la centrale existante et situé juste à côté.

Cet équipement s'avère nécessaire dans la mesure où le réseau dans cette zone alimente les quartiers du Sablon, Plantières-Queuleu, Coteaux de la Seille mais également la ZAC Amphithéâtre avec des bâtiments majeurs comme le centre Pompidou Metz, le Centre de Congrès Robert SCHUMAN ou encore MUSE.

Pour son implantation, l'UEM a sollicité la Ville de METZ afin d'acquérir la parcelle communale cadastrée SA n° 196.

Il est donc proposé de céder ce terrain à l'Euro symbolique, conformément à l'évaluation du Service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU l'accord de l'UEM,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER** à l'UEM, 2, Place du Pontiffroy, 57017 METZ CEDEX 01, la parcelle cadastrée sous :

BAN DU SABLON :

Section SA n° 196 – Avenue Louis le Débonnaire – 250 m².

- **DE REALISER** cette cession moyennant le prix l'Euro symbolique, conformément à l'évolution du service France Domaine.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ